

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CD1815

présenté par

Mme Rossi, Mme Ali, Mme Bagarry, M. Belhamiti, Mme Bessot Ballot, Mme Brulebois,
M. Buchou, M. Cazenove, M. Damaisin, Mme Degois, Mme De Temmerman, M. Dombreval,
Mme Fontaine-Domeizel, Mme Hérin, M. Kokouendo, M. Le Bohec, Mme Jacqueline Maquet,
M. Marilossian, Mme Muschotti, M. Trompille et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.